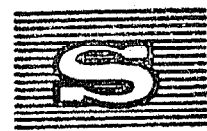


1978



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12670  
28 avril 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Me référant à votre note du 29 mars 1978 relative à la résolution 418 (1977)  
du Conseil de sécurité intitulée "Question de l'Afrique du Sud", j'ai l'honneur  
de vous transmettre le texte d'un message rédigé à votre intention par le  
Ministre des relations extérieures de la République populaire d'Angola,  
M. Paulo Jorge.

Je vous prierais de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message  
comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,  
Représentant permanent auprès de  
L'Organisation des Nations Unies,  
(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

Annexe

Lettre datée du 27 avril 1978, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des relations extérieures de l'Angola

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement adhère pleinement aux dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Il tient à réaffirmer que toute action visant à mettre fin à la malfaisante politique d'apartheid, de racisme et de discrimination raciale pratiquée par le régime minoritaire de Pretoria est assurée de son appui total et constant.

Fidèle aux principes d'autodétermination, de justice sociale et d'indépendance authentique qui ont guidé l'héroïque peuple angolais dans sa lutte de libération nationale, mon gouvernement soutiendra toujours les mouvements de libération contre l'impérialisme et le racisme, où qu'ils se manifestent.

Enfin, je tiens à redire que mon gouvernement ne traite pas et n'a jamais traité, de quelque façon que ce soit, avec le régime de Pretoria, ni dans le domaine de l'armement ni dans d'autres domaines, et qu'il condamne toutes relations de la part de quiconque avec ce régime.

Veillez agréer, etc.

Le Ministre des relations extérieures  
de la République populaire d'Angola

(Signé) Paulo T. JORGE

-----